

CHSCTA ET S DU 22 AVRIL 2020

De 10 heures à 13 heures

Propos liminaire : Madame la Rectrice rappelle que la priorité qui prévaut à toute reprise progressive est le respect des consignes sanitaires afin de ne mettre personne en danger même si on ne connaît pas encore toutes les règles.

Le travail avec les collectivités a commencé sur plusieurs sujets : le nettoyage préalable des établissements ainsi que le nettoyage quotidien après ouverture, le matériel d'hygiène (savon, gel), les transports scolaires, les cantines, les internats et les ateliers en enseignement professionnel et technologique.

Elle veut avoir une vision très claire de la préparation du déconfinement car elle ne donnera pas de date couperet d'ouverture et assume le fait que « si on n'est pas prêt, on n'ouvre pas ».

Sa priorité reste la santé des agents.

Les questions sont posées selon l'ordre des notes préparatoires transmises par la secrétaire du CHSCTA.

1. **Question/** les personnels utilisant leurs propres matériels et utilisant leur abonnement internet seront –ils remboursé de leurs frais

Réponse/ Madame la Secrétaire Générale précise que, pour le moment, il s'agit uniquement d'un recensement des frais engagés. Ce recensement n'a pas encore été fait dans les établissements.

2. **Question/cellule d'écoute/peut-on avoir un premier retour de son utilisation**

Réponse/Monsieur le DRH explique qu'il a été très peu utilisé : environ 30 appels par semaine. Il s'agit en majorité d télétravailleurs posant des questions d'ordre professionnel ou personnel. (dans les autres académies même constat).Plusieurs possibilités à ce constat :

- Les interlocuteurs habituels sont bien identifiés : AS, médecin de prévention, etc. et les personnels les appellent sur leurs lignes propres ;
- Dans un contexte familial de confinement il est peut être difficile de s'isoler pour parler de certains problèmes.

La cellule d'écoute qui est un accompagnement psychologique est composée des psychologues du travail, des médecins de prévention, des AS.

Parallèlement a été mis en place la cellule COVID19. C'est un système en étoile. Au centre, les DRH adjoints qui répondent (ouvert tous les après midi) et sont en lien avec

le PVS, les médecins, le DRH, le conseiller en prévention, etc.

La première semaine cette cellule a reçu plusieurs centaines d'appel et nous pensons qu'il y en aura beaucoup également à l'environ du 11 mai.

3. **Question/Entretien/** le protocole de nettoyage doit assurer la sécurité des agents chargés de l'entretien mais également garantir la désinfection des lieux dans lesquels sont accueillis les élèves et travaillent les personnels. Est-il possible de diffuser ce protocole

Réponse/ Madame la Rectrice précise qu'elle attend le protocole sanitaire national. Elle travaille avec l'ARS et le Ministère de la santé.

Le protocole sera mis en place conjointement avec les services déconcentrés, avec un suivi régulier de madame la Rectrice et de la manière suivante :

- **Pour les communes avec les IEN,**
- **Pour les collèges et le Conseil Départemental avec les DASEN et la Rectrice,**
- **Pour les lycées et la Région avec le Rectorat et la Rectrice.**

4. **Question/** relative aux conditions de la reprise

- Quel sera le planning de la reprise ? la progressivité concerne-t-elle des zones géographiques ? l'âge des enfants ? le niveau de classe ? Le type d 'EPLÉ et ou service ? Un jour sur deux ? Une semaine sur deux ?
- Cette reprise progressive concerne-t-elle tous les élèves ? En groupes ? De combien ? Alternance ?
- Quel est le planning envisagé pour la reprise des personnels ? Quel échelonnement est envisagé pour satisfaire aux mesures barrières et pour organiser les différents temps nécessaires à cette reprise (social, médical et sanitaire, professionnel, organisationnel) ?
- Pré-rentree ? Combien de temps ? Qui ? Tous ?
- Pensez à la vie scolaire point de vigilance +service partagé
- Besoin guidage pour les personnels qui travaillent en présentiel + ceux qui vont continuer à travailler à distance.
- Quelles consignes particulières seront données concernant l'enseignement de certaines disciplines (EPS, enseignements artistiques, ateliers par exemple), certaines activités collectives en maternelle mais également dans la voie professionnelle ? CDI ?
- Rédaction d'ordre de mission individuels pour les personnels, indiquant horaires et jours de leur présence en établissement.

- Quelles sont les consignes qui seront données aux enseignant.es : continuité pédagogique ? poursuite des activités débutées en confinement ? allègement des programmes ?

Nous demandons la réunion préalable des commissions d'hygiène et de sécurité dans les EPLE, avant d'autoriser tout retour ainsi que les conseils d'écoles.

- Il nous apparaît essentiel que l'ensemble des acteurs de la prévention, médecins compris, soient impliqués dans la réflexion concernant les conditions de reprise

Réponse/ Madame la Rectrice rappelle que dans un cadre de strict respect du protocole sanitaire, les chefs d'établissements et les équipes, dans le cadre de l'autonomie des établissements, réfléchiront à la reprise progressive de l'activité des établissements dont ils ont la responsabilité, en respectant les données explicitées par le 1^{er} Ministre.

Ce qui est demandé est de la souplesse.

Il faudra faire un diagnostic (et non pas une évaluation) de là où en sont les élèves. Cela demandera une personnalisation de la pédagogie mis en œuvre. L'objectif n'est pas de finir le programme et le travail sera réalisé plutôt par cycle que par classe.

Madame la rectrice ne souhaite pas que le taux de maintien explose.

Cette réflexion se fera établissement par établissement et suivant les élèves accueillis. Il faut penser une école autrement et innover.

5. **Question/** comment les gestes barrières vont-ils être diffusés et comment, quand et par qui vont être distribués les équipements de protection, notamment les masques

Les personnels seront-ils testé /le ministère aura-t-il les moyens d'équiper l'ensemble des personnels, à raison a minima de deux masques par jour ? Qu'en sera-t-il de l'équipement des élèves ? savon, papier hygiénique, gel, masques, papier essuie mains, poubelles avec sac et couvercle suffisants de partout ? Etat ? Collectivités ? Sur les mesures de distanciation et les gestes barrières qui semblent peu évidents à respecter en milieu scolaire du fait de la spécificité du public accueilli, qu'est-il prévu ? Si non-respect des élèves des mesures de protection que faire ? RI ? Faudra t il actualiser le règlement intérieur en incluant les mesures d'hygiène et des diverses mesures de prévention à respecter covid ? Récré self CDI, Affichage des protocoles (hygiène masque circulation des flux) Hygiène des locaux et des mains :

Il serait souhaitable que soient énoncées des directives claires pour préciser le rôle des collectivités locales : approvisionnement en savon, essuie-mains/sèche-mains, gel hydro-alcoolique quand pas d'accès suffisant en points d'eau, entretien des locaux. Aujourd'hui certains fournisseurs habituels refusent les commandes de gel et des masques

Réponse/ Un travail sur toutes ces préoccupations doit se faire en concertation avec les collectivités pour les EPLE. Pour les services, un point doit être fait avec les cadres.

Au niveau du dépistage, pour le moment, seules seront testées les personnes symptomatiques comme cela s'est fait aux Contamines.

6. Question / Le risque biologique (covid) ne nécessiterait-il pas une mise à jour des DUERP

La méconnaissance du virus, l'absence de vaccin, la reprise progressive de l'activité pourrait créer de la souffrance. Serait-il possible à l'aune des études menées sur l'impact de cette crise sur la santé psychique, d'identifier cette situation comme une situation à risque pouvant peser sur les agents au même titre que les agressions physiques ou morales et donc constitutive de nouveaux risques psychosociaux. En effet, la reprise progressive dans ce contexte inédit va modifier l'organisation du travail, l'amplitude horaire, le rythme, la charge de travail. Cela pourrait conduire à une intensification, une complexification des tâches, et aussi l'envahissement de la sphère professionnelle dans la sphère personnelle. Cette reconnaissance permettrait de faire remonter des fiches SST afin de remédier aux risques pouvant peser sur la santé des agents

Réponse/Monsieur le DRH précise que l'ensemble des DUER devront être mis à jour et rien n'empêche de compléter une fiche pour alerter tout manquement qui contreviendrait au protocole sanitaire décidé au niveau ministériel

7. Question/ASA

Quid des ASA pour les personnels devant garder leurs enfants ? ASA pour les personnels fragiles ? Quels sont les protocoles ? Qu'est-il prévu pour les personnels malades ou qui auraient une personne malade dans leur entourage ?

Quel sera le protocole à suivre pour des personnels vulnérables ou vivant avec des personnes qui le sont, y compris les femmes enceintes ?

Quel protocole pour les couples personnels de l'EN avec enfants si les enfants ne sont pas accueillis à l'école ?

A partir de quel âge, pour des raisons épidémiologiques, est-on considéré comme personnel à risques ?

Réponse/ les ASA sont encadrées et la mise en place du télétravail notamment par l'attribution de clés OTP devrait faciliter le télétravail. Les PCA de chaque établissement sont établis et un agent dont la situation le place en ASA ne peut pas être obligé de venir travailler en présentiel.

Monsieur le DRH précise que, dans le cadre de la phase 2 de la pandémie, des protocoles avaient été mis en place pour encadrés les ASA des personnes fragiles ou ayant une personne fragile dans son entourage immédiat et que sans doute ils seraient reconduits. Néanmoins, une attestation sur l'honneur de la personne devrait suffire et il ne sera pas demander de certificat médical. Cela n'empêche pas de prendre attache d'un médecin de prévention.

8. **Question/**les internats et les ateliers, dans les lycées, vont-ils ouvrir et si oui à quelles conditions ? les élèves de classe prépa et BTS sont-ils concernés par la reprise dans la mesure où ils sont étudiants et que leurs homologues en Université par exemple ne reprennent pas les cours ?

Réponse/Cela pourra se faire dans le cadre d'une reprise progressive si les conditions sanitaires le permettent. Les élèves de BTS seront peut-être accueillis puisque les lycées seront ouverts.

9. **Question/** Qu'est-il prévu pour les AESH qui travaillent en proximité avec les élèves et d'une manière générale qu'est-il prévu pour les élèves dont l'accompagnement nécessite qu'un adulte ne puisse pas respecter les mesures de distanciation

Réponse/Les enfants à besoins spécifiques ne doivent pas être exclus de la reprise néanmoins, les élèves dont l'accompagnement ne pourrait pas se faire en présentiel en raison de la difficulté à respecter le cadre sanitaire devraient rester confinés.

10. **Question/**Gestion des transports scolaires ou circulation

Réponse/ cela relève de la compétence des collectivités.

11. **Question/** rentrée 20/21 ? Qu'est-il prévu pour les passages de classe, pour les accords d'entrée dans telle ou telle série, pour les validations des notes ou compétences pour l'obtention du brevet et du bac pour les inscriptions en 6eme, pour les inscriptions en seconde, les oraux du bac de français, les conseils d'administration, des moyens en plus pour faire de l'accompagnement personnalisé en lycée et de l'aide en collège, pour une redéfinition des programmes, pour les moyens pour **détripler** les classes et les consignes aux chefs d'établissement pour adapter les etp 2020/2021 à cette situation qui pourrait durer.

Réponse/ toutes ces questions nous nous les posons et nous travaillons pour apporter des premiers éléments de réponses. Dans l'immédiat, nous allons tout mettre en œuvre pour un retour progressif à la normale mais nous savons qu'il y a beaucoup de choses qu'il faudra réinventer et dans ce cadre nous serons à l'écoute des organisations syndicales.

En ce qui concerne l'orientation, le travail est en cours.

Pour les oraux du bac de français, les IEN réfléchissent à la manière de préparer les élèves le mieux possibles.

Ce ne sera pas une rentrée comme les autres, les réflexions menées d'ici au 11 mai pourront servir

12. Question/ Un budget supplémentaire sera-t-il allouer pour financer cette réorganisation

Réponse/dans l'immédiat nous disposons des ressources qui nous sont habituellement allouées mais cela peut évoluer. Les collectivités réfléchissent à des commandes groupées pour tout le matériel nécessaire. La Région a déjà pris la décision d'une dotation supplémentaire mais attend de connaître les consignes sanitaires.

Conclusion madame la Rectrice :

« C'est à nous d'adapter l'école aux enfants et non pas le contraire ».

NB : l'ensemble des OS sont d'accord sur les avis transmis aux autorités rectorales en début de séance et jointes au présent compte rendu